



Bienvenue a la
République de
Croatie p.15

We welcome
the Republic of
Croatia p.16

Folio63

juin 2013



Iipse en projet, Iipse de projets
Action for Iipse, Iipse in Action

**L'action de l'Iipse en faveur
de la mutuelle européenne**
*Iipse's action in favor of European
mutuals*

**La structure du système allemand de
protection sociale**

XXXIX^e Rencontre Iipse Munich
27 et 28 juin 2013

«Faced with an enduring crisis:
Actions, proposals and solutions.»

Édito

- 3 - Fin de saisons
3 - *End of season*

A propos

4 - **Ipse en projet, Ipse de projets-**
par Bernard Petit-Jean, Président
du Conseil d'orientation de l'Ipse

6 - **Action for Ipse, Ipse in Action**
by Bernard Petit-Jean, President of Ipse's
Orientation Council

Folioles

L'Ipse en action

8 - L'action de l'Ipse en faveur de
la mutuelle européenne

9 - *Ipse's action in favor of
European mutuals*

Folioscopie

Protection sociale

10 - La structure du système alle-
mand de protection sociale

par Otto Kaufmann, chercheur à l'Institut Max-
Planck de droit social et politique sociale, Vice-
Président de l'Ipse

Foliofocus

Économie sociale

14 - **Bientôt une loi pour l'écono-
mie sociale en France ! -**

14 - *Coming soon: a law for the
social economy in France!*

Echotiers

Union Européenne

15 - **Bienvenue a la Répu-
blique de Croatie** - par Jean-Pierre
Bobichon, Ancien fonctionnaire européen et
administrateur de l'Ipse

16 - *We welcome the Republic of
Croatia* - by Jean-Pierre Bobichon, For-
mer European civil servant and Member of

Ipse's Board of Directors

Reflets d'Europe

17 - L'Intime festival

17 - Le musée national d'art
égyptien de Munich fait peau
neuve

17 - The National Museum of
Egyptian Art in Munich gets a new
look

18 - Le centre d'exposition «BMW Welt»
de Munich, étonnant phénomène

18 - The "BMW Welt" Exhibition Center in
Munich, a remarkable phenomenon

Foliothèque

19 - A lire...

20 - 39th IPSE MEETING Munich -
on June 27th and 28th

FACED WITH AN ENDURING CRISIS :
ACTORS, PROPOSALS AND SOLU-
TIONS - Program

Ipse

92, Boulevard de Magenta - 75010 Paris
Tél. : 33 1 40 37 13 88
Fax : 33 1 40 36 07 65
europesociale@euroipse.org
http://www.euroipse.org

FOLIO 63

juin 2013 ISSN 1278-6160

Directeur de la publication :
Dominique Boucher

Rédacteurs : Dominique Boucher,
Simon Loréal, Bernard Petit-Jean, Jean-
Pierre Bobichon, Otto Kaufmann

Traductions :
Corporate Editions

Conception, réalisation et impression :
Lillianne Camard

AGENDA folio 63

**XXXIXe Rencontre Ipse
Munich**

les 27 et 28 juin 2013

Comité exécutif
Lundi 1er juillet

**Commission
Communication et
Services aux Adhérents**
Mercredi 3 juillet

Comité exécutif
Jeudi 12 septembre

Fin de saisons

«Le nombre de Conseils européens à la recherche d'une solution à la crise me laisse songeur. Les Sommets n'en finissent pas. Des décisions sont prises mais elles sont mises en œuvre lentement, lorsqu'elles le sont. ». Ainsi s'exprime le président du groupe PPE, Joseph Daul, au Parlement européen. Un peu plus centriste, l'ancien premier ministre belge Guy Verhofstadt a regretté les propos du Président français qui jugeait que «la crise était passée», en souhaitant «qu'enfin disparaissent les «bagarres entre Etats membres». Parallèlement, José Manuel Barroso, Président de la Commission qualifie la France de « réactionnaire » puisqu'attachée à la culture européenne et, en un premier temps, juge correcte comme mesure d'économie l'écran noir en Grèce ! Quel climat en cet été déjà incertain !

Alors, pour l'Ipse, tout en respectant nos prérogatives confiées par nos adhérents et en restant fidèle à notre réseau européen, une question se pose: comment concilier notre foi en la construction européenne, sa dimension sociale, et la prise en compte de l'immense défiance des populations vis-à-vis de ces «hommes en noir» de la Troïka (CE/BCE/FMI), qui imposent, non sans raisons parfois, de telles souffrances à une majorité d'Européens ? Nous avons toujours dénoncé la décharge de ces chefs d'Etats, qui rentrés en leurs capitales accusent «Bruxelles» des «vilaines» décisions contre les pêcheurs, agriculteurs, sidérurgistes, buralistes..., alors même qu'ils les ont acceptées (et parfois aussi avec raison !). Mais aujourd'hui, il est bien temps de revenir aux fondamentaux de l'Europe de Jacques Delors et de son triptyque « compétitivité, coopération et solidarité » -repris dans la Stratégie de Lisbonne en 2000- en l'adaptant à la modernité des temps, avec la prise en compte des urgences dramatiques associées de l'emploi et de l'environnement. Tout ceci fut décousu par la Commission Barroso et il est temps de retisser les mailles du tissu européen.

La protection sociale, c'est le maillage de la cohésion sociale, par essence. La santé, les revenus de remplacement de l'incapacité temporaire à la retraite, aussi le chômage et l'invalidité, la famille, la dépendance : peu de choses – en sus du niveau de revenu, de l'habitat, de l'éducation et de la culture –intéressent plus les citoyens de l'Union européenne, même si bien entendu d'autres sujets existent. A l'Ipse, notre Charte européenne des entreprises de la protection sociale l'exprime clairement : nous devons consolider la sécurité sociale, la protection sociale complémentaire, le dialogue social. Ainsi, sans ignorer les affres de la compétition internationale, nous saurons à la fois remobiliser, avec une vue solidaire et démocratique, les Européens. Notre économie sociale et paritaire forte de son engagement long-termiste, de sa grande technicité, sera alors aux avant-postes. ■

Dominique Boucher, délégué général de l'Ipse



End of season

“The number of European Council meetings dedicated to searching for a solution to the crisis leaves me wondering. We have one Summit after another. Decisions are made, but they are implemented slowly if at all.” Those were the words of Joseph Daul, Chairman of the EPP Group at the European Parliament. Slightly more to the center, former Belgian Prime Minister Guy Verhofstadt

was nonplussed by the speech of the French Chairman, who considered that “the crisis was over” and called for “fighting among Member States’ to finally come to an end.” At the same time, Commission President José Manuel Barroso accused France of being “reactionary” because of its attachment to European culture, and originally found the economically motivated shutdown of Greek public television appropriate! Quite a climate in an already uncertain summer!

In these conditions, with full respect for the prerogatives entrusted to us by our members and in a spirit of loyalty to our European network, Ipse must beg the question: how can we reconcile our faith in European construction, its social dimension and consideration for the massive dissatisfaction of the population with the actions of the “men in black” of the Troïka (EC, ECB, IMF), who impose, albeit sometimes with justification, such suffering on the majority of the European population? We have always condemned the double-speak of these Heads of State who return to their capitals to deliver speeches accusing “Brussels” of “dreadful” decisions made at the expense of fishermen, farmers, steelworkers, tobaccoists, etc., while they themselves accepted these decisions (sometimes rightly!). Today, however, it is high time to get back to the fundamentals of Europe, set out by Jacques Delors in his triptych of “competitiveness, cooperation, solidarity” – reiterated in the 2000 Lisbon Strategy – by adapting it to modern times with consideration for the dual burning issues of jobs and the environment. The Barroso Commission has shredded this European fabric. It must now be put back together.

Social protection, by its very essence, is the thread of social cohesion. Healthcare, income in the event of temporary incapacity, retirement pensions, unemployment, disability, family and nursing-care insurance: outside of income levels, habitat, education and culture, few subjects interest European citizens more, although other topics do of course exist. At Ipse, our European Charter for Social Protection Providers clearly expresses this focus: we must consolidate social security, supplementary social protection and social dialogue. In so doing, we will be able to remobilize Europeans in a vision of solidarity and democracy, without losing sight of the ravages of international competition. Our social and paritarian economy, with the strength of its long-term commitment and its technical expertise, will thus become the vanguard. ■



Ipse en projet, Ipse de projets

Aujourd'hui comme hier, l'Ipse à la volonté d'accompagner la construction européenne d'un renforcement d'une protection sociale solidaire et « non lucrative », en favorisant à cette fin le dialogue social et le mouvement social.

Dans ce cadre, l'Ipse concourt depuis 25 ans, à la recherche et la réalisation de coopérations et de partenariats entre les institutions de sécurité sociale, des mutualités, des organismes paritaires, des associations et d'autres parties prenantes à la protection sociale solidaire, tant dans l'espace européen que dans chacun des États de l'union européenne.

Adaptation à l'environnement

Dans un environnement en crise et sous l'effet des impacts de la mondialisation et de la globalisation, de l'essor extraordinaire des nouvelles technologies de l'information, ainsi qu'également d'une montée de l'individualisme, le contexte de l'Ipse s'est modifié fortement et rapidement au cours des dernières années.

Ces modifications de son environnement conduisent les instances de l'Ipse à s'interroger sur son adaptation aux nouvelles contraintes

Des contraintes pour la protection sociale

Ainsi :

- Les pays européens sont confrontés à des défis communs (vieillesse de la population, montée des inégalités et de l'exclusion, mutation du marché du travail, problème de financement de la protection sociale suite à l'augmentation des dépenses).

- Les modèles sociaux consolidés au fil des années au niveau national ont peu été affaiblis par un changement de paradigme de politique économique. Globalement on est passé, dans les États européens, d'un référentiel « social-démocrate et keynésien » à un référentiel « néolibéral ou libéral-social ».

- L'intervention du droit communautaire en matière de protection sociale, les mutations engagées ont potentiellement des impacts importants sur la gouvernance des entreprises de protection sociale, sur la validité des modes collectifs et/ou conventionnels des couvertures sociales. L'impératif européen de rompre avec la tendance à l'accroissement des endettements publics, le renforcement très rigoureux des disciplines autour de la réduction des déficits courants exercent une contrainte sur la gestion des systèmes

de la sécurité sociale au sens large du terme (régime général, régime complémentaire...).

Chaque pays est donc contraint d'adapter son système de protection sociale aux modifications de l'environnement social et économique des années 2000. Ils engagent des réformes qui visent toutes plus ou moins les mêmes objectifs, à savoir une rationalisation de leur système de protection sociale, souvent par un contrôle des dépenses et une modification du mode de financement, en essayant toutefois de tenir compte de leur tradition politique, économique et sociale.

L'intégration européenne renforce l'ensemble de ces nouvelles contraintes. L'exposition des pays membres à la concurrence sociale et fiscale est particulièrement élevée dans un contexte de libre circulation des marchandises, des capitaux et des travailleurs. Les contraintes de financement de la protection sociale sont accentuées par les critères de finances publiques imposés par le Pacte de Stabilité.

Coordination européenne des politiques sociales nationales

Cependant, l'intégration européenne conduit également à envisager de manière plus directe la question de la coordination des politiques sociales nationales entre elles et des politiques sociales avec les politiques macro-économiques.

Ainsi même si l'échelle nationale a sans doute vocation à rester, au moins dans l'avenir proche, le cadre privilégié d'expression des solidarités, la construction européenne devra sans doute coordonner, rapprocher ou compléter les pratiques nationales en créant des solidarités européennes, mais aussi en leur laissant un espace et des marges de manœuvre suffisantes pour se déployer pleinement.

La protection sociale constitue le domaine par lequel tout approfondisse-

ment de la coordination européenne peut s'opérer.

Les fondamentaux de l'Ipse

L'Ipse a joué son rôle précurseur pour relever le défi européen sur les enjeux de la protection sociale. Certes le cadre de son action s'est considérablement modifié mais les fondamentaux qui sont à l'origine de sa création demeurent.

L'Ipse a une place particulière en tant que structure permanente pour le dialogue et le partenariat entre les acteurs de la protection sociale en Europe. Il s'agit pour l'essentiel :

- de favoriser le développement de la protection sociale solidaire européenne,
- de promouvoir des actions de coopération et de synergie entre ses membres,
- d'assister et conseiller ses membres, les partenaires sociaux, les organismes sociaux, les branches professionnelles, les entreprises dans leurs recherches et études pour le développement de la protection sociale,
- de contribuer à la diffusion de la connaissance des problématiques et des enjeux sociaux avec la prise en compte des environnements économiques et culturels.

S'appuyer sur les fondamentaux

Dans un environnement évolutif, les activités de l'Ipse doivent être analysées lucidement, dans le respect du travail voulu et engagé par ses membres fondateurs, afin de dégager des pistes d'action pour les années à venir.

L'atout de l'Ipse, depuis son origine, aura été d'abord un travail avec des personnes en position de responsabilité, des dirigeants, des structures et des organisations convaincues tant de la recherche de synergie entre les familles de la protection sociale solidaire que du besoin de l'Europe.

Pour redéfinir un projet novateur

Aujourd'hui cette richesse pourrait se transformer en handicap si l'Ipse ne parvenait pas à élargir, rajeunir les forces qui le composent ainsi que sa capacité d'intervention et de travail.

Les instances de l'Ipse se doivent de redéfinir, ses objectifs stratégiques et opérationnels qui vont fixer son cap et déterminer la route à suivre.

Il s'agit d'identifier de nouveaux enjeux et/ou de réactualiser les projets fondateurs, de redonner sens et réalités à la vie associative par un fonctionnement démocratique, d'affirmer une volonté commune d'agir pour une protection sociale solidaire dans le cadre européen.

Quelques pistes

L'accélération des regroupements des entreprises mutualistes et paritaires, la naissance d'entités de taille économique et financière d'un tout autre niveau, de la diversification des activités des adhérents confirment la nécessité de redimensionner le positionnement de l'Ipse. Celle-ci est renforcée par la nécessité de construire pour les prochaines années un nouveau modèle économique porteur de valeur ajoutée pour les membres de l'Ipse.

Pour ce faire, l'Ipse pourrait :

- tirer parti de la spécificité originelle de sa structure de gouvernance (du lieu que constitue l'Ipse) pour favoriser rencontres, échanges, réflexions, initiatives...
- s'organiser en vue d'un redéploiement encore plus européen de ses activités tout en préservant le quotidien des contacts, bi ou multilatéraux, facilitant les relations entre les adhérents d'une part, entre les acteurs du réseau d'autre part;
- revisiter le champ des identités, des valeurs, de l'éthique. L'objet de l'Ipse pourrait s'élargir sur un champ plus vaste que celui de la protection sociale

et solidaire et étendre son activité à la promotion de l'autre façon d'entreprendre (non lucrative, responsable, démocratique);

- élargir la gamme de services offerts, particulièrement la formation et les visites d'études.
- mettre en synergie, avec des organismes de l'ESS, son savoir-faire et ses réseaux pour développer des logiques de coopération entre les différentes composantes afin d'accroître leurs performances économiques et sociales auprès des instances et acteurs européens;
- se rapprocher des « coupoles européennes », porteuses de propositions sur les questions de la protection sociale, promouvoir leur action à l'échelon européen et organiser des réponses communes aux appels à projet de l'UE.

Ouvrir le chantier de refondation : une nécessité

Ces quelques éléments démontrent si besoin en était, que l'Ipse a devant lui un immense chantier de « refondation ».

Renoncer au changement par manque de courage ou continuer comme aujourd'hui par manque d'idées, ne sont ni l'une ni l'autre des solutions envisageables.

L'activité développée par l'Ipse depuis sa création, démontre que les hommes et les femmes qui ont porté le projet d'une protection sociale solidaire en Europe ont fait preuve de courage et de lucidité.

Il s'agit aujourd'hui de faire preuve de la même détermination pour les années à venir. C'est la vision d'un Ipse en projet et de projets. ■



Bernard Petit-Jean,
Président du Conseil
d'orientation de l'Ipse

Action for Ipse

Iipse in Action

Today as always, Ipse aims to guide the construction of stronger solidarity-based and not-for-profit European social protection through promoting social dialogue and the social movement.

Against this backdrop, for the past 25 years Ipse has contributed to the pursuit and development of cooperation and partnerships among social security institutions, mutual societies, paritarian organizations, associations and other stakeholders in solidarity-based social protection both at the European level and within each of the countries making up the EU.

Adapting to the environment

In a crisis environment impacted by globalization and the extraordinary growth of new information technologies, not to mention a rise in individualism, the context of Ipse's action has undergone rapid and profound changes in recent years.

This transformation of its environment leads the Ipse community to consider ways to adapt to new conditions it faces.

Pressure for social protection

These new conditions are many and varied:

- European countries are faced with common challenges (population

aging, growing inequalities and social exclusion, transformation of the labor market, difficulties funding social protection as a result of increased spending).

- The national social structures built up over the years have been gradually weakened by a paradigm shift in economic policies. Generally, European countries have gone from a "social democratic and Keynesian" model to a "neo-liberal or social-liberal" model.

- EU legislation in the field of social protection and the transformations underway could potentially have a significant impact on social protection providers' governance model, as well as on the soundness of collective and/or conventional approaches to social security coverage. The European quest to halt the growth of public debt, as well as severely tightened controls to reduce running deficits, impose new pressures regarding management practices for social security systems in the broadest sense of the term (general coverage, supplementary coverage, etc.).

Each country must therefore adjust its social protection system to take account of changes in the social and economic environment in this new century. The reforms they are implementing all target similar objectives, in particular rationalization of social protection systems, often by control-

ling expenditures and revising funding mechanisms while still attempting to uphold their political, economic and social customs.

European integration intensifies all of these new pressures. Member States' exposure to social and tax competition is particularly elevated in a context of free movement of goods, capital and workers. Social protection funding constraints are underscored by public financing criteria imposed by the Stability Pact.

European coordination of national social policies

Nonetheless, European integration also leads to a more direct view of the issue of harmonizing national social policies and linking them with macroeconomic policies.

As such, even though solidarity will undoubtedly continue to find its primary venue of expression at the national level, at least for the near future, European construction will clearly have to coordinate, draw together or complement national practices both by creating European solidarities and by granting these EU-wide practices sufficient space and leeway to ensure their full expression.

Social protection is the field where all initiatives aimed at expanding European coordination can be fulfilled.

Ipse's fundamental principles

Ipse has played its role as a trailblazer to rise to the European challenge on issues of social protection. The nature of its action may have changed considerably, but the fundamental principles that led to its creation have remained intact.

Ipse fulfills a particular function as an enduring structure for dialogue and partnership among social protection actors in Europe. This function essentially includes:

- promoting the development of solidarity-based social protection in Europe,
- fostering cooperative initiatives and synergies among its members,
- advising and assisting its members, social partners, social institutions, professional bodies and companies in their research and inquiries to advance the development of social protection,
- contributing to the dissemination of knowledge about issues and social challenges, while taking account of economic and cultural environments.

Relying on fundamentals

In a changing environment, Iperse's activities must be soundly analyzed – in a spirit of respect for the work inspired and undertaken by its founding members – to identify possible courses of action for the coming years.

Ever since its creation, Iperse's main strength has been its work with people in positions of responsibility, leaders, structures and organizations that firmly believe in both the quest for synergies among social protection families and the pressing need for the European Union.

Pour redéfinir un projet novateur

Today, this wealth could become a handicap unless Iperse succeeds in broadening and renewing the institution's strengths, as well as its capacity to tackle the issues within its field of action.

The Iperse community must redefine its strategic and operational objectives, setting a concrete goal and charting a course for its fulfillment.

To do so, it must identify new challenges and/or adjust the initiatives upon which the organization was founded, give new meaning and concrete expression to its associative spirit through democratic functioning, and assert a shared commitment to act for solidarity-based social protection within the European Union.

Mutual and paritarian societies are increasingly coming together to form significant groupings; entities of previously unheard-of financial and economic importance are being created; Iperse members are embarking on new and diverse activities. All of these trends confirm the need to adapt and expand Iperse's positioning while creating a new business model to provide greater added value to the Iperse community over the coming years.

Courses of action

To do so, Iperse could:

- take advantage of the fundamental specificity of its governance structure (the Iperse venue) to promote **encounters, exchanges, debates, initiatives**, etc.
- take action to further **enhance the European scope** of its activities, while maintaining the practice of daily bilateral or multilateral contacts that forge and sustain relationships among both Iperse members and network stakeholders.
- expand the breadth of its identities, values and ethics. Iperse's purpose could be **extended to encompass a field broader than solidarity-based social protection**, promoting a different way

of doing business (democratic, responsible, not-for-profit).

- broaden the range of services offered, particularly training and study visits.
- develop **synergies between its expertise and networks and those of social economy organizations**, facilitating cooperation among the different constituents of this field with an eye to greater social and economic performance vis-à-vis European authorities and actors.
- **forge closer links to European "Umbrella organizations"** that offer a wealth of ideas for social protection, promote their action at the European level and organize joint submissions for EU calls for proposals.

Laying a new foundation: a necessity

These considerations clearly indicate, as if such a demonstration were necessary, that Iperse must embark upon a vast program of "refoundation."

Refusing change due to a lack of courage, or continuing on time-honored paths due to a lack of ideas, are both unacceptable courses of action.

The activity Iperse has worked to develop since its creation testifies to the courage and lucidity of the men and women who pioneered the projects for solidarity-based social protection in Europe.

Today, it behooves us to show the same determination for the coming years. Such is our vision: action for Iperse, Iperse in action. ■



Bernard Petit-Jean,
President of Iperse's
Orientation Council

L'action de l'Ipse en faveur de la mutuelle européenne

Retrouvez plus d'informations sur le statut de la mutuelle européenne et la réponse de l'Ipse à la consultation de la Commission européenne sur les sociétés mutuelles sur le site www.euroipse.org.



L'Ipse et les acteurs mutualistes aux côtés de Pervenche Berès et Luigi Berlinguer

L'Ipse suit depuis maintenant plusieurs mois le travail des institutions européennes sur la situation actuelle et les perspectives des sociétés mutuelles en Europe, qui pourrait déboucher sur la création d'un Statut de la mutuelle européenne, et travaille de concert avec d'autres organisations sur ce dossier. Invitée par le Parlement, la Commission européenne a dernièrement ouvert une consultation publique, qui a pris fin le 14 juin dernier, sur les mutuelles en Europe; l'Ipse y a naturellement soumis sa contribution.

Depuis le retrait d'une proposition de statut en mars 2006 de l'agenda de la Commission européenne, jamais les institutions européennes ne s'étaient autant intéressées aux mutuelles en Europe. Avec le lancement en avril 2011 de l'Acte pour le Marché unique, définissant douze leviers pour stimuler la croissance et renforcer la confiance en Europe, et l'Initiative pour l'entrepreneuriat sociale, la Commission européenne avait annoncé sa volonté de publier une étude sur la situation des sociétés mutuelles en Europe.

Depuis lors, le Parlement européen s'est saisi avec détermination de la question et a déployé des travaux techniques et politiques (études, avis, rapports, déclaration écrite) pour qu'une législation puisse aboutir au niveau européen, offrant une meilleure prise en compte des mutuelles en Europe. Ces travaux ont mené le 14 mars 2013 à l'adoption en séance plénière d'un rapport d'initiative législatif de l'italien Luigi Berlinguer invitant la Commission européenne à faire une proposition législative en vue de créer un statut de mutuelle européenne.

De son côté, la Commission européenne a finalement publié son étude, réalisée par Panteia, sur la situation actuelle et les perspectives des sociétés mutuelles en Europe, suite à laquelle une vaste consultation publique a été lancée du 11 mars au 14 juin, afin d'évaluer notamment l'opportunité de la création d'un statut de la mutuelle européenne.

Depuis 2011, l'Ipse suit et encourage ces initiatives et a notamment participé à un groupe de travail composé

du Groupe Macif et de Notre Europe – Institut Jacques Delors pour apporter des réflexions sur « l'économie mutualiste au XXIème siècle » et sensibiliser sur l'importance des mutuelles en Europe (séminaire à Bruxelles le 2 octobre 2012). L'Ipse a également eu l'occasion, lors de différents rendez-vous, d'affirmer son soutien au Parlement européen.

De son côté, la commission Europe de l'Ipse et le conseil d'orientation ont régulièrement été avisés de l'évolution de ces dossiers. Si l'Ipse a bien évidemment répondu à la consultation de la Commission européenne sur les mutuelles en Europe, avec l'aide précieuse de ses adhérents et notamment de la Mutualité française, et ainsi affiché son soutien à la création d'un statut de la mutuelle européenne, il a également mené une importante action de sensibilisation à travers son réseau, et notamment en direction des pouvoirs publics européens, afin que cette consultation soit largement diffusée.

Quelques jours après la fermeture de cette consultation, il reste désormais à attendre de voir si celle-ci aura rencontré le succès escompté et si la Commission européenne, motivée par le Parlement européen et les nombreuses contributions reçues, décidera de légiférer sur la mutuelle européenne. L'Ipse continuera quoi qu'il en soit à soutenir cette dynamique pour qu'un statut de la mutuelle européenne voie enfin le jour. ■

Ipse's action in favor of European mutuals



For several months now, Ipse has been working together with other organizations to follow European institutions' examination of the current situation and prospects for mutuals in Europe. This process could lead to the creation of a statute for a European mutual society. Upon the request of Parliament, the European Commission recently launched a public consultation on mutuals in Europe. This consultation came to an end on June 14. Naturally, Ipse submitted a contribution.

Not since a proposal for a statute was removed from the European Commission's agenda in March of 2006 have European institutions expressed such interest in mutuals in Europe. With the April 2011 launch of the Single Market Act setting out 12 levers to boost growth and strengthen confidence in Europe, as well as the Social Business Initiative, the European Commission announced its intention to release a study on the situation of mutual societies in Europe.

Since then, the European Parliament has resolutely taken up the issue, committing technical and political

resources (studies, reports, position papers, written declarations) to promote European legislation offering better conditions to mutuals in Europe. On March 14, 2013, these efforts led to the adoption in plenary of a legislative own-initiative report by Italian MEP Luigi Berlinguer. The report calls on the European Commission to put forward a legislative proposal for the creation of a statute for a European mutual society.

In the end, the European Commission released its study on the current situation and prospects for mutuals in Europe, conducted by research firm Panteia. The Commission then launched a vast public consultation, running from March 11 to June 14, with the primary aim of assessing whether it is fitting to create a statute for a European mutual society.

Since 2011, Ipse has been following and encouraging these initiatives. It has participated in a working group made up of Macif Group and Notre Europe – Institut Jacques Delors to provide insight into “the mutualist economy in the 21st century” and generate widespread awareness of the importance of mutuals in Europe (October 2, 2012 seminar in Brussels).

Ipse has also had several opportunities to assure the European Parliament of its support during various meetings. Ipse's Europe Commission and steering committee are regularly kept informed of progress made on this issue. Ipse naturally responded to the European Commission's consultation on mutuals in Europe, with the invaluable assistance of its members, particularly Mutualité française. In so doing, it expressed its support for the creation of a statute for a European mutual society. The institution also drew on its network, and especially EU authorities, to conduct a major awareness-raising campaign intended to ensure widespread circulation of this consultation.

A few days after the close of this consultation, we can only wait to see if the results are on par with expectations, and if the European Commission, spurred on by the European Parliament and the many contributions received, will decide to legislate on European mutuals. Whatever the outcome, Ipse will continue to support this momentum, confident that a statute for a European mutual society will ultimately come into being. ■

For more information on the statute for a European mutual society, as well as Ipse's response to the European Commission's consultation on mutual societies, visit our website: www.euroipse.org.



La structure du système allemand de protection sociale

Otto Kaufmann
chercheur à l'Institut Max-Planck de droit social et politique sociale,
Vice-Président de l'Ipse

L'assurance sociale constitue depuis son introduction à la fin du 19^{ème} siècle la pierre angulaire de la protection sociale. Les institutions de gestion des différentes branches de l'assurance sociale sont paritaires, ou gérées par les seuls assurés ; seule l'assurance chômage connaît une gestion tripartite. Les différentes branches de l'assurance sociale ainsi que d'autres parties de la protection sociale sont codifiées. L'assurance sociale est complétée par d'autres instruments de protections telles notamment les retraites professionnelles d'entreprise. Certaines catégories de personnes ont leur propre système de protection. Les fonctionnaires ne relèvent d'aucun régime de protection sociale mais sont pour l'essentiel directement pris en charge par leur administration. Des prestations et aides non contributives, dont l'aide sociale, complètent le système de protection.

L'assurance complémentaire, qui est moins répandue qu'en France, n'est pas obligatoire. L'importance de la protection complémentaire ira probablement croissant, notamment pour compenser des lacunes des régimes légaux. C'est surtout en matière de vieillesse que le recours à l'assurance complémentaire paraît important pour éviter l'insuffisance de protection de certaines catégories d'assurés, notamment des travailleurs salariés qui ont exercé des emplois précaires.

La protection contre le risque maladie

Le système d'assurance santé a pour particularité la coexistence d'un système public et d'un système contractuel de droit privé. Cette structure dualiste, qui s'explique par l'histoire de l'assurance sociale en Allemagne, a ses défenseurs. Mais d'aucuns critiquent ce dualisme, notamment parce qu'il est une des raisons des difficultés de financement du système public. Depuis quelques années, l'assurance maladie est obligatoire pour tous. L'obligation d'assurance n'est cependant pas une CMU «à l'allemande».

L'assurance maladie légale : affiliation et organisation

La loi prévoit trois possibilités d'affiliation à l'assurance maladie légale, à savoir l'affiliation à une caisse de par la loi, l'assurance volontaire dans le système public et l'assurance en tant qu'ayant droit. L'emploi de faible importance (mini-job) – c'est-à-dire un emploi dont la rémunération ne dépasse pas 450 Euros par mois, à l'exception de l'apprentissage, notamment, est soumis à des conditions particulières et n'ouvre notamment pas de droits pour le travailleur salarié dans l'assurance maladie légale.

De nombreux types de prestataires, institutions et catégories de personnes physiques, tels les établissements hospitaliers publics et privés, les médecins, les pharmaciens ainsi que les autres catégories de personnels paramédicaux

sont intégrés dans le système de santé et dans l'assurance maladie. Toutes ces catégories d'acteurs ont des institutions représentatives à au moins deux niveaux différents, national et régional. Une tâche particulière est dévolue à un comité d'experts qui ne relève pas stricto sensu de l'organisation du système de santé, mais qui exerce, de par ses expertises et ses conseils politiques, une influence non négligeable sur l'évolution du système de santé.

Les caisses d'assurance maladie assurent l'organisation de l'assurance maladie légale. Il s'agit des caisses locales (Ortskrankenkasse, AOK), des caisses d'entreprise (Betriebskrankenkasse), des caisses corporatives (Innungskasse), des caisses agricoles (landwirtschaftliche Krankenkasse), de la caisse mines/chemin-de-fer/mer (KBS), des caisses de substitution (Ersatzkasse). Ce sont des organismes autonomes de droit public sous tutelle ministérielle qui sont gérées par un conseil d'administration composé, soit des représentants des partenaires sociaux, soit des représentants des seuls assurés pour ce qui concerne les caisses à forme mutualiste, telles les caisses de substitution. Tout assuré peut s'affilier à la caisse de son choix.

C'est avec les caisses et plus généralement avec leurs associations que les représentants de prestataires de la santé concluent aux niveaux national et régional des accords pour déterminer les modalités de fonctionnement du système, du service des prestations et du financement. Il existe aussi des

accords tripartites entre caisses, médecins et hôpitaux. Parmi ces négociations et accords, ceux passés entre les caisses et les associations de médecins occupent une place à part, car ils ont pour objet la rémunération des médecins conventionnés. Toutefois, tout médecin ou groupement de médecins, peut directement passer des accords avec une caisse en dehors des relations que les caisses ou leurs associations entretiennent avec les associations de médecins.

Prestations de l'assurance maladie légale et compétitivité

La loi prévoit des prestations en espèces et des prestations en nature. Pendant les six premières semaines de l'incapacité de travail due à une maladie, l'employeur est tenu de maintenir le salaire intégralement sans délai de carence.

En principe, seules les prestations expressément prévues par la loi sont prises en charge par les caisses. C'est néanmoins au niveau des prestations qu'on constate une compétitivité et une concurrence entre les différentes caisses. On observe ainsi certaines différences entre les caisses en matière de service ou de prise en charge des prestations. Les caisses ont par exemple le droit de rembourser certaines prestations ou services dont la prise en charge n'est pas prévue par la loi. De plus, les assurés peuvent désormais opter pour différents programmes de prestations proposées par les caisses, ce qui a en fin de compte une incidence sur le montant réel des cotisations, puisque des allègements et primes peuvent être prévus sous certaines conditions. L'étendue des prestations prises en charge peut ainsi varier. L'assuré peut convenir avec la caisse de renoncer au libre choix du médecin traitant en s'engageant à consulter en premier lieu un médecin spécialement choisi à cet effet par la caisse. Ce choix d'un «tarif de médecin traitant» donne lieu à versement de bonus. Il s'agit

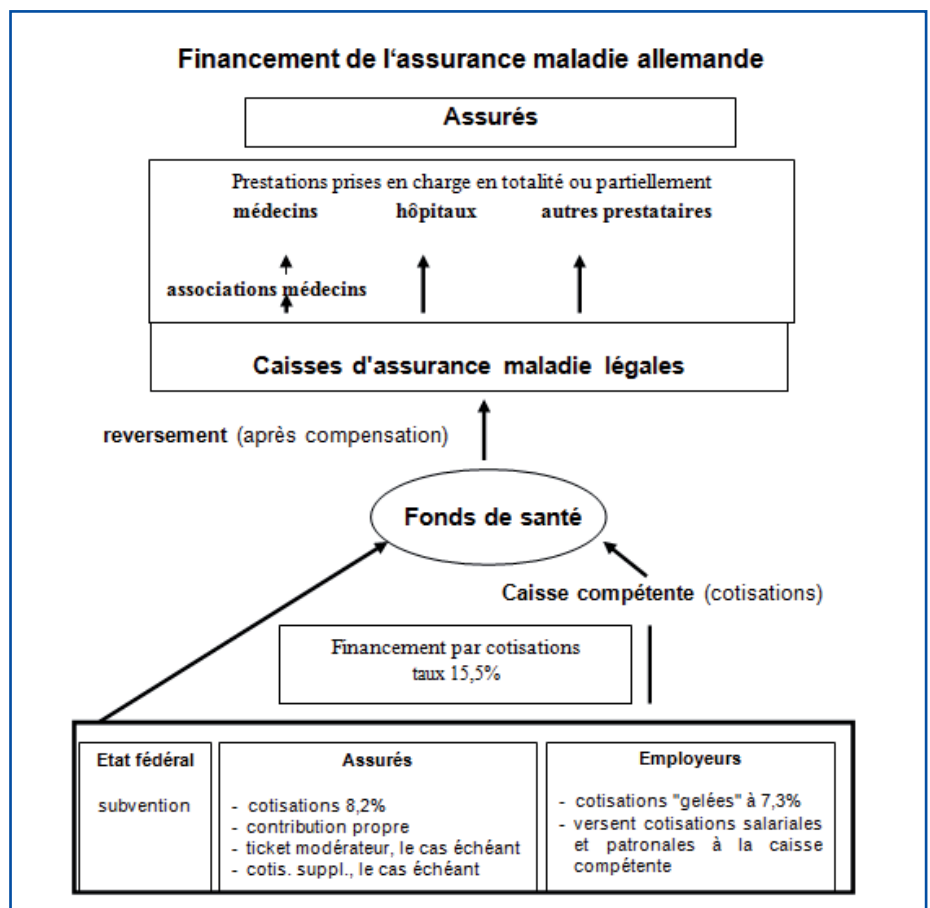
d'un médecin qui est lié à la caisse par accord spécifique. L'offre de programmes est laissée à l'appréciation de la caisse, mais certains programmes doivent être obligatoirement proposés aux assurés.

La prise en charge des prestations se fait par le principe de tiers-payant en vertu duquel la caisse couvre directement le coût. L'assuré et la caisse peuvent cependant conclure un accord prévoyant le remboursement des frais en précisant les modalités de service des prestations, des allègements, le

en charge par la caisse. Une contribution propre de l'assuré est due pour certains produits et services. Enfin, l'assuré peut sans autorisation préalable – conformément au droit communautaire – consulter le médecin de son choix dans un Etat membre de l'UE.

Financement de l'assurance maladie

Le financement de l'assurance maladie est assuré par un fonds de santé. Le taux de cotisations versées par les travailleurs salariés et les employeurs est fixé par le gouvernement à hauteur



cas échéant, si certaines conditions sont remplies ; un tel accord prévoit généralement un ticket modérateur. Dans le but de maîtriser les dépenses de santé, la loi prévoit que les associations des caisses peuvent déterminer des prix fixes pour certains médicaments et autres produits. Le prix fixe est le prix maximum d'un produit pris

de 15,5%. Une contribution étatique est également versée dans le fonds.

C'est de ce fonds que sont tirées les rémunérations des différents acteurs de l'assurance maladie, en application de la compensation en fonction des risques. Les hôpitaux et les autres acteurs sur la base de conventions spéci-

fiques, directement rémunérés par les différentes caisses. La rémunération des médecins se fait par contre par l'intermédiaire des associations des médecins. Chaque caisse reçoit une somme forfaitaire par affilié, mais elle est augmentée d'une somme calculée en fonction de différents facteurs pris en compte pour le calcul des coûts – à savoir la prise en compte des risques que la caisse doit couvrir. On procède ainsi à l'établissement du profil d'un assuré-type pour l'ensemble du territoire national. Une compensation entre les caisses est également assurée par ce fonds. Les caisses qui obtiennent un bilan financier positif après avoir reçu les sommes qui leur sont versées par le fonds ont le droit d'en faire bénéficier leurs assurés. En revanche, les caisses qui n'arrivent pas à couvrir l'ensemble de leurs dépenses avec la somme qui leur est versée, sont autorisées à pratiquer une cotisation supplémentaire non plafonnée à la seule charge des salariés.

L'assurance maladie privée

L'assurance maladie privée peut couvrir l'intégralité des risques maladie et se substituer au régime public ou bien compléter l'assurance maladie légale. C'est une assurance individuelle qui est gouvernée par le droit des assurances et à laquelle sont par conséquent applicables les dispositions légales d'information, de garantie et de surveillance des assurances. La compagnie d'assu-

rance n'est pas obligée d'accepter une demande. Toutefois, depuis que toute personne vivant en Allemagne doit être assurée contre le risque maladie, certaines dérogations à ce principe existent. L'assurance privée n'étendant jamais son champ d'application aux ayants droit d'un assuré, un contrat d'assurance doit être conclu pour chaque personne. Près de la moitié des 8 Mio. d'assurés privés sont des fonctionnaires. Puisque leur administration prend en charge environ la moitié des frais de santé engagés, leur contrat d'assurance couvre soit la totalité, soit une partie de la moitié des frais non pris en charge par l'administration.

Le financement de l'assurance privée est à la charge de l'assuré qui paie des primes en contrepartie de la couverture contre le risque maladie. Les travailleurs salariés ont droit à la participation financière de l'employeur sans que cette participation dépasse le montant de la participation dans l'assurance sociale. Force est de constater que les primes d'assurance ont fortement augmenté et la tendance ne semble pas s'estomper, ce qui peut être très préjudiciable pour les retraités.

L'assurance dépendance

L'assurance dépendance légale est gérée par les caisses dépendance domiciliées auprès des caisses d'assurance maladie. Toute personne qui est assurée de quelque manière que ce soit, est obligatoirement assurée contre le

risque dépendance, indépendamment de l'âge. Cette branche de l'assurance sociale a été réformée récemment pour mieux tenir compte des exigences et nécessités actuelles de la société, notamment de l'augmentation du nombre des cas de démence parmi les personnes âgées. Une nouvelle réforme sera cependant nécessaire.

Est considérée comme dépendante une personne qui, du fait de sa maladie ou d'un handicap d'ordre physique, psychique ou mental, a besoin, pour une durée prévisible d'au moins six mois, d'une assistance par une tierce personne pour accomplir les actes essentiels de la vie courante et les tâches domestiques. La loi précise, du reste, ce qu'il faut entendre par maladie ou handicap et fait ainsi une distinction entre la dépendance et d'autres risques. La personne qui a uniquement besoin d'aide dans le domaine des tâches domestiques ne sera pas considérée comme dépendante. Les personnes dépendantes sont classées dans l'une des trois catégories existantes.

La loi prévoit, d'une part, une aide financière mensuelle pour les soins ou pour des prestations en nature et, d'autre part, une prestation financière en espèces pour dépendance. Si les soins sont assurés par un membre de la famille de la personne dépendante, le montant des prestations est moins élevé que lorsque les soins sont administrés par un service spécialisé ou si la personne dépendante est hébergée dans une maison de retraite ou un autre centre d'hébergement.

Les allocations familiales

Les allocations familiales sont des prestations familiales quant à leur but. Ces prestations ne relèvent plus d'un régime propre d'allocations familiales ou de prestations familiales, mais d'un dispositif d'aide (versement en espèces) ou de réduction d'impôts, selon le cas d'espèce. Les allocations familiales sont accordées à toutes les personnes ayant un ou plusieurs enfants à charge sans condition de ressources.



Pour cette raison les catégories de personnes les plus aisées sont privilégiées et l'effet initialement recherché, à savoir apporter une aide aux enfants, n'est pas atteint.

L'assurance chômage : la promotion du travail

L'agence fédérale du travail gère l'assurance. Les agences régionales du travail composent l'instance intermédiaire, les offices locaux du travail forment la base de l'organisation. Le financement est assuré par cotisations. Toutes les personnes exerçant un emploi rémunéré de plus de 15 heures hebdomadaires sont assujetties obligatoires à l'assurance chômage.

La loi prévoit un grand nombre de mesures et prestations de nature différente visant le maintien de l'emploi, la réintégration et la réadaptation dans un sens large. Et l'employeur et l'assuré peuvent être destinataires de prestations et mesures. Toutefois, le principe est que l'offre d'une formation professionnelle et l'accès à un emploi sont prioritaires. Les prestations, sont classées en prestations de la « promotion du travail active » et en prestations de remplacement. Les prestations de la promotion du travail active sont en principe des prestations ou mesures dont l'octroi est laissé à la discrétion de l'agence du travail, à l'exception de certaines prestations, dont les différentes formes de formation et de qualification ainsi que certaines prestations en espèces telle l'indemnité pour intempérie en hiver. Les principales prestations de remplacement de revenu sont l'allocation chômage et allocation chômage partiel, l'allocation de formation, l'allocation de transition et la garantie du salaire en cas de défaillance de l'entreprise. L'allocation pour réduction du temps de travail relève des deux classifications.

La vieillesse et l'invalidité

Il y a la retraite de base et les retraites complémentaires

L'assurance pension légale

L'assurance pension légale (gesetzliche Rentenversicherung) comprend les assurances vieillesse et invalidité (diminution de la capacité de gain) qui sont gérées par l'assurance pension allemande-fédération (Deutsche Rentenversicherung Bund). L'assurance pension légale connaît cependant quelques régimes propres à certaines professions, à savoir l'assurance pension allemande mines-chemin de fer (Rentenversicherung Knappschaft-Bahn-See). Certaines catégories de personnes sont exclues de l'assurance pension. Les fonctionnaires sont directement pris en charge par leur administration et les personnes exerçant une profession libérale relèvent d'une institution de prévoyance corporative. Pour obtenir une pension ou avoir droit à une mesure de réadaptation (de l'assurance invalidité), l'assuré doit avoir été assujéti à l'assurance pendant cinq ans au moins. Une retraite à taux plein est versée après une période d'assurance de 45 années, l'âge légal de retraite a été augmenté de 65 à 67 ans. Mais le départ à la retraite a lieu bien plus tôt. Il y a différents types de pensions de vieillesse dont l'octroi est soumis à certaines conditions, spécifiques à chacune d'elles. On connaît notamment la pension de retraite pour les assurés de longue durée, la pensions pour handicapés (à ne pas confondre avec l'invalidité), la pension de retraite pour cause de chômage et de retraite partielle, la pension partielle, la pension de retraite pour mineurs ayant longtemps travaillé sous terre, la pension de retraite pour les femmes et les pensions de réversion.

La retraite complémentaire et les retraites professionnelles d'entreprise

En plus des prestations de vieillesse de l'assurance pension légale environ un tiers des travailleurs salariés constituent un ou plusieurs avantages retraites complémentaires. C'est ainsi au second étage/niveau de la protection

vieillesse qu'est localisée la retraite professionnelle d'entreprise. Ce niveau de retraite correspond aux retraites supplémentaires ou sur-complémentaires, dans l'acception française.

La retraite professionnelle d'entreprise est une prestation vieillesse accordée généralement de façon unilatérale par l'employeur, quasiment exclusivement constituée par capitalisation.

Aux formes « classiques » de la retraite professionnelle d'entreprise, il faut ajouter la « retraite Riester » qui est constituée de façon facultative par fonds de pension. Cet avantage de retraite et également la conversion de salaire (forme en vertu de laquelle l'employeur place une partie du salaire dans un Fonds de pension) bénéficient d'une subvention étatique, dont les conditions sont définies par la loi. L'épargnant verse un pourcentage limité à 4% du salaire plafonné et a droit à une subvention annuelle étatique. Il s'agit d'avantages de type individuel qui peuvent cependant être regroupés en vue d'un placement collectif, afin de bénéficier des meilleures conditions de placement possibles et constituer de véritables retraites professionnelles d'entreprise. Il convient de noter que cette prestation complémentaire subventionnée ne fait que compenser la baisse du montant de la retraite de base de l'assurance pension, qui avait été décidée lors d'une grande réforme en 2001. Nombre de personnes signataires d'un tel contrat d'épargne retraite le résilient avant terme sans renouvellement, ce qui a forcément un impact sur le niveau de la protection vieillesse. Il s'est avéré que les résultats escomptés n'ont pas été réalisés en pratique, du fait d'un trop grand nombre de mauvais placements, avec pour résultat l'absence de véritables avantages pour les futurs retraités. Il reste à signaler que les employés sans statut de la fonction publique ont une retraite professionnelle d'entreprise obligatoire et que les salariés des BTP sont couverts en application d'une convention collective. ■

Bientôt une loi pour l'économie sociale en France !



La France fait un gros pas vers la reconnaissance de l'économie sociale. Le ministre délégué à l'économie sociale et solidaire et à la consommation, Benoît Hamon, a exposé le 28 mai 2013 son projet de loi-cadre sur l'économie sociale et solidaire (ESS). Il a annoncé que celui-ci sera présenté en conseil des ministres à la mi-juillet et à l'Assemblée nationale et au Sénat à la rentrée.

Malgré qu'il pèse en France 10 % du PIB et emploie 2,4 millions de personnes (soit 10% de la population française), le secteur de l'économie sociale et solidaire est encore trop méconnu du grand public. Cette loi doit donc permettre de faciliter la reconnaissance, la structuration et le financement de l'ESS et ainsi créer «un mouvement en faveur de cette façon d'entreprendre», qui concilie activité économique et utilité sociale.

Outre les acteurs historiques « statutaires » du secteur que sont les associations, les coopératives, les mutuelles, le texte se veut inclusif en intégrant également dans son périmètre les « entrepreneurs sociaux et solidaires, donc des entrepreneurs classiques qui ont décidé de reprendre à leur compte les principes de l'ESS », précise le ministre. Les institutions de prévoyance, nombreuses au sein de l'Ipse, pourraient également en faire partie. Les structures entrant dans ce périmètre pourront ainsi avoir accès aux 500 millions d'euros mis à disposition de l'ESS par la Banque publique d'investissement.

Avec cette loi qui devrait être adoptée dans les prochains mois, la France sera le quatrième Etat européen à se doter d'une loi cadre nationale sur l'économie sociale, après l'Espagne et la Slovaquie 2011 et le Portugal, le 15 mars dernier. La Belgique dispose quant à elle de lois régionales en Wallonie, Flandres et Bruxelles région capitale. ■

Coming soon: a law for the social economy in France!



France is taking a great step towards recognition of the social economy. On May 28, 2013, **Benoît Hamon**, Associate Minister for the Social Economy and Consumers introduced draft framework legislation for the social economy. He announced that the text would be presented to the Council of Ministers in mid-July, and then to Parliament in late summer or early fall.

The social economy may account for 10% of French GDP and 2.4 million jobs (i.e., 10% of the French population), but the sector remains little known to the general public. This law is thus

expected to facilitate recognition, structuring and financing of the social economy, thereby creating a "movement to promote this way of doing business," that reconciles economic activity and social utility.

The text aims to broaden the scope of the social economy to include, in addition to the sector's traditional "vested" actors, "social entrepreneurs with a focus on solidarity, in other words entrepreneurs in the classic sense who have chosen to adopt the principles of the social economy," says the Minister. The text could also apply to personal protec-

tion institutions, of which there are many within the Ipse community. Structures included in this scope would have access to the €500 million earmarked for the social economy by the Public Investment Bank.

With the adoption of this law, expected within the coming months, France will become the fourth European country to feature national framework legislation on the social economy, following Spain and Slovenia in 2011 and Portugal on March 15, 2013. Belgium also has regional laws in Wallonia, Flanders and the capital region of Brussels. ■



Bienvenue à la République de Croatie

Le 1er juillet prochain, la Croatie devient officiellement membre de la grande famille de l'Union européenne. Ce faisant, le 28e Etat membre a été accueilli comme il se doit. Avons-nous conscience de l'importance de cette nouvelle page de l'Histoire de l'Union européenne ?

10 ans se sont écoulés depuis que la Croatie a posé sa candidature d'adhésion. La Croatie est le second pays de l'ex-Yougoslavie de la zone des Balkans à rejoindre l'Union européenne. Le premier fut la Slovénie en 2004.

Peuplée d'environ 4.300.000 habitants, la Croatie est indépendante depuis 1991. Les organisations syndicales affiliées à la Confédération Européenne des Syndicats - CES- sont le SSSH/UA-TUC (Union des Syndicats Autonomes de Croatie) et NHS (Syndicats indépendants de Croatie)

La Croatie est une vieille nation et un jeune Etat européen. Sa démocratie voit le jour dans des conditions difficiles. En 1991, le difficile processus de démocratisation de l'ex-Yougoslavie est refusé par la classe dirigeante serbe et la Croatie fut amputée du quart de son territoire. Le pays partiellement occupé a contraint sa population à prendre les armes pour assurer sa li-

berté d'expression, notamment par les urnes. Après 15.000 morts et des centaines de milliers de réfugiés, la Communauté internationale reconnaît en 1992 l'indépendance de la Croatie. La Croatie a engagé un vaste programme de reconstruction et de développement économique, ce sont près de 1.000 kms d'autoroutes qui ont été construites, près de 180.000 logements reconstruits.

Le revenu moyen par habitant atteignait déjà en 2009 64% de la moyenne européenne. Une des originalités de la Croatie sont ses 1.200 îles, totalisant plus de 6.200 kms de littoral, le 3e plus long de la Méditerranée. Elle est membre observateur de la francophonie depuis 2004 ainsi que membre de l'Union pour la Méditerranée depuis 2008 de l'OTAN depuis 2009.

Ivo Josipovic a été investi Président de la République, le 18 février 2010 pour une durée de cinq ans.

A partir du 1er juillet, Neven Mimica, Commissaire européen croate a pris place au sein ce la Commission européenne, neuf représentants de la société civile croate siégeront comme Conseillers au Comité Economique et Social Européen - CESE - ce qui portera son nombre de membres de 344 à 353, idem pour le Comité des Régions. L'in-

tégration de 12 parlementaires européens croates est réalisée.

Le fait que soit officiellement arrimée la Croatie à l'Union européenne ne peut que conforter sa démocratie et permettre ainsi de poursuivre la dynamique des libertés dans des domaines tels que la justice, la lutte contre le crime organisé, la corruption et la protection des minorités.

La Croatie va devoir poursuivre l'adaptation de sa législation en matière de développement rural, de politique sociale, d'égalité des chances et de renforcement de sa capacité administrative.

Des interrogations justifiées se sont fait jour : Pourquoi encore élargir l'Union européenne ?

Rappelons-nous qu'une négociation d'adhésion à l'Union européenne repose sur quatre critères à égalité d'importance, fixé en 1993 lors d'un Conseil européen à Copenhague, renforcés en 1995 :

- Au niveau politique : Des institutions stables garantissant la démocratie, l'Etat de droit, les droits de l'Homme, les respects des minorités et leur protection,
- Au niveau économique : Une économie de marché viable ainsi que la capacité de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché intérieur de l'Union,
- Des obligations découlant de l'adhésion, de souscrire aux objectifs de l'Union politique, économique et monétaire,
- L'adoption de l'intégralité de la législation européenne et son application effective grâce à des structures judiciaires et administratives appropriées.

Bienvenu donc au peuple croate tout entier. Prenez votre place dans la famille européenne. Merci de nous faire partager votre culture, vos joyaux patrimoniaux, votre langue... Faites nous encore mieux vivre « L'Unité dans la diversité ».■

We welcome the Republic of Croatia

On July 1, Croatia will officially become a member of the European Union family, and shall receive a proper welcome as the 28th Member State. Do we truly understand the importance of this new chapter in the history of the European Union?

It has been 10 years since Croatia submitted its candidacy for membership. The Balkan nation is the second country of the former Yugoslavia to join the European Union, following Slovenia in 2004.

With a population of approximately 4,300,000, Croatia has been an independent country since 1991. Its trade unions affiliated with the European Trade Union Confederation (ETUC) are the SSSH/UATUC (Union of Autonomous Trade Unions of Croatia) and the NHS (Independent Trade Unions of Croatia).

Croatia is an old nation and a young European state. Its democracy came into being under difficult conditions. In 1991, the Serbian ruling class rejected the arduous process of democratization in the former Yugoslavia and Croatia was stripped of a quarter of its territory. The partially occupied country obliged its population to take up arms to ensure freedom of expression, particularly through the ballot. After 15,000 deaths and thousands of refugees, the International Community recognized Croatian independence in 1992.

Croatia has launched a vast program of reconstruction and economic development, building 1,000 kilometers of highways and rebuilding 180,000 homes.

In 2009, average income per capita had already reached 64% of the European average. One unique feature in Croatia is the country's 1,200 islands that make up a total of 6,200 kilometers of coastline, the third longest in Europe. It has had observer status in the International Organization of the Francophonie since 2004 and became a member of the Union for the Mediterranean in 2008. Croatia also joined NATO in 2009.

Ivo Josipović was inaugurated as President of the Republic on February 18, 2010 for a five-year term.

Croatian European Commissioner Neven Mimica will take his seat on the European Commission on July 1. Nine representatives of Croatian civil society will serve as Counselors on the European Economic and Social Committee (EESC), thus increasing its membership from 344 to 353. The same goes for the Committee of the Regions. 12 Croatian MEPs will join Parliament.

Being officially linked to the European Union can but reinforce Croatian democracy and move the country forward in areas such as justice, the fight against organized crime, corruption and protection of minorities.

Croatia will have to continue adapting its legislation in the spheres of rural development, social policy, equal opportunity and strengthened administrative capacity.

Legitimate questions have been raised: Why further EU enlargement?

We must remember that the negotiation process for EU membership is based on four equally important criteria set out in 1993 during a European

Council meeting and subsequently reinforced in 1995:

- At the political level: Stable institutions guaranteeing democracy, the rule of law, human rights and respect for and protection of minorities,
- At the economic level: A functioning market economy and the capacity to cope with competition and market forces in the EU,
- Obligations stemming from membership, including adherence to the aims of political, economic and monetary union,
- Adoption and effective application of all EU legislation via appropriate judiciary and administrative structures.

Let us then welcome the Croatian people as a whole. Take your place among the European family. We are eager to share your culture, your national treasures, your language and all that defines your nation. Help us go even further in embodying "Unity in diversity." ■



Jean-Pierre Bobichon,
former European
civil servant

L'INTIME FESTIVAL

VENDREDI 30.08 > DIMANCHE 01.09.2013

Un travail de Bénédictins à Namur pour Benoît Poelvoorde

Du 30 août au 1er septembre 2013, se tiendra à Namur en Belgique l'« Intime festival », créé à l'initiative de Benoît Poelvoorde, natif de la ville. Namur a son festival de cinéma, son festival de courts métrages, les fêtes de Wallonie - dont la ville est capitale - et donc désormais cette nouvelle programmation au théâtre de Namur.

Le menu est riche et varié, allant du «classique au contemporain», le lectures, musique, livres, et bien entendu cinémas. Sylvie Germain, également initiatrice du projet interpelle : «au fond, pour la plupart, nous sommes toujours dans une secrète intranquillité (Fernando Pessoa – NDLR) quant à notre identité.



Et c'est bien pourquoi nous écrivons, nous lisons pour tenter de glaner quelques nouvelles de nous-mêmes. ■

Intime festival. Namur (Belgique),
Théâtre de Namur - Prix : 8 à 14€ - Infos :
www.intimefestival.be/



The National Museum of Egyptian Art in Munich gets a new look

Not a day without Egypt! The National Museum of Egyptian Art in Munich has moved to a brand new concrete, glass and steel building designed by architect Peter Böhm. The treasures of Ancient Egypt radiate a fresh light in this new setting. The museum can now exhibit some 2,000 items from its precious 8,000-piece collection.

Two entire rooms are dedicated to sculpture, the crowning glory of the institution's historical wonders. Every detail has been carefully thought out. The museum's directors chose to break with custom, organizing the collection thematically rather than chronologically to better showcase the masterpieces. "That way, we avoid putting the works in competition with their environment," explains museum director Sylvia Schoske. "We use subtle lighting effects to create different

atmospheres in the various rooms."

The new permanent exhibition uses art to tell the story of social life in Ancient Egypt. Themes in the exhibition rooms include "religion," "the Pharaoh," "Egypt in Rome" and "text and the written word," at times expanding geographic horizons with the "Nubia and Sudan" section. With its authentic sarcophagi, the "Great Beyond" room offers one of the most impressive collections, even though the mummies themselves remain in the museum basement, having been replaced by photographs. For ethical reasons, the museum's directors wished to show respect for Egyptian beliefs and visions of death. ■

.Staatliche Sammlung für Ägyptische Kunst, Meiserstraße 10, D-80333 München

(Source : <http://www.allemagne.diplo.de>)



Le musée national d'art égyptien de Munich fait peau neuve

Pas un jour sans l'Égypte ! Le musée national d'art égyptien de Munich a un nouveau site, un bâtiment tout neuf, conçu en béton, verre et acier par l'architecte Peter Böhm. Dans ce nouvel écrin, les trésors de l'Égypte ancienne rayonnent d'une lumière nouvelle. Le musée peut désormais présenter pas moins de 2000 pièces issues de sa riche collection (8000 au total). Deux salles entières sont consacrées aux sculptures, principal point fort de la collection.

Tout a été pensé avec soin. Les responsables du musée ont ainsi pris la décision inhabituelle de ne pas présenter la collection de manière chronologique, mais plutôt thématique afin de mettre davantage les œuvres en valeur. «On évite ainsi que les objets entrent en concurrence avec leur environnement», explique la directrice Sylvia Schoske. Des jeux de lumières subtils permettent de créer différentes atmosphères dans les salles.

A travers l'art, la nouvelle exposition permanente raconte l'histoire et la vie sociale de l'Égypte ancienne. Les salles déclinent les thèmes de «la religion», du «pharaon», de «l'Égypte à Rome», de «l'écriture et [du] texte», ou bien elles élargissent l'horizon géographique avec la section «Nubie et Soudan».

Avec ses sarcophages authentiques, la salle intitulée «l'au-delà» est l'une des plus impressionnantes. Mais les momies, remplacées par des photos, sont restées dans les caves du musée. Par souci éthique, les responsables du musée ont voulu respecter les croyances des Égyptiens et leur vision de la mort. ■

Staatliche Sammlung für Ägyptische Kunst, Meiserstraße 10, D-80333 München
(Source : <http://www.allemagne.diplo.de>)

Le centre d'exposition «BMW Welt» de Munich, étonnant phénomène



L Le «BMW Welt» reçoit près de 20.000 clients du constructeur auto bavarois pour y prendre possession de leur nouveau véhicule. Un immense temple de la consommation qui emploie 400 personnes et a nécessité un demi-milliard d'euros d'investissement. Mais c'est surtout le lieu... le plus fré-

quenté de Bavière ! Avec 2,3 millions de visiteurs l'an dernier, le «BMW Welt» en reçoit davantage que les musées de Munich ou les quatre célèbres châteaux de Louis II. Ouvert il y a cinq ans, cet immense espace d'acier, de verre et de béton, était réservé jusqu'ici à la célèbre marque aux trois lettres emblématiques.

Le consumérisme avant la beauté de la culture ou de la nature, c'est regrettable bien entendu ! Mais ceci est un véritable phénomène sociologique aussi ; au contraire des intérêts de la planète, ceci reste une part de rêve pour beaucoup. ■
BMW Welt, Am Olympiapark 1, D-80809 München

The "BMW Welt" Exhibition Center in Munich, a remarkable phenomenon

Nearly 20,000 customers of the Bavaria-based auto manufacturer are coming to «BMW Welt» to pick up their new car. The facility, which required half a billion euros in investments, stands out as an immense temple of consumerism with 400 employees.

However, more than anything, it is the most visited site in all of Bavaria! With 2.3 million visitors last year, «BMW Welt» attracts more sightseers than Munich's museums or the four famous castles of Ludwig II. Opened five years ago, this vast glass and concrete structure has been reserved until now for the famous three-letter brand.

It is of course a pity to see consumerism soar above culture or natural pleasures, but it is also a genuine sociological phenomenon. Owning a luxury BMW seems to inspire considerably more dreams than caring for the planet. ■
BMW Welt, Am Olympiapark 1, D-80809 München



La crise n'est pas une fatalité

Chroniques du blog de Paul Jorion

François Leclerc - *Editions Osez la République sociale* - 2013

Paul Jorion : un remarquable itinéraire d'homme. Ce belge, Trader états-unien, anthropologue, sociologue, éditorialiste au journal Le Monde, intervenant à la XXXVIIIème Rencontre Ipse à Dublin, a su, par l'entreprise du breton François Leclerc, nous communiquer l'essentiel de ses chroniques, des plus actuelles. Nous sont présentés le fonctionnement du système financier, par nature opaque, ses mécanismes et ses ressorts. Un parcours d'illustrations autorisant la connaissance, mais aussi à lire à l'aune de son appropriation personnelle. Alors chacun réalise avec sa propre pertinence que tout ne recommence pas comme avant, et que la croissance n'est en rien une pertinence.

Le Bazar Renaissance

Jerry Bratton

Editions : les liens qui libèrent - 2011 réédité en 2013

Jerry Bratton, maître de conférence au Royal Holloway of London, cite d'emblée le chroniqueur Roger-Pol Droit : «Et si l'Europe ne devait pas ses savoirs à l'Islam ?». Question polémique, s'il en

est, déjà bien présentée dans cette controverse teintée d'intelligence qu'est «Aristote au Mont Saint-Michel, les racines grecques de l'Europe chrétienne» (avril 2008). La division du monde entre Occident et Orient ne serait en rien contemporaine mais remonterait à la «Grèce antique et depuis mille ans se joue un éternel affrontement entre deux conceptions du monde». Cette vision apparaît toutefois toute relative s'il tient compte de l'immense richesse des sociétés asiatiques, amérindiennes et encore plus originellement, africaines.

Le Bazar Renaissance : durant les XVe et XVIe siècles, l'Europe connut un formidable essor commercial et financier, l'humanisme aussi. La mondialisation connaissait alors un nouvel essor.

GB84

David Peace

Editions Rivages/Noir, 2004 à 2009, réédités en 2013

Hommage à Maggie Thatcher ou dommage !? Le 5 mars 1984, suite à l'annonce d'un terrible plan de restructuration des houillères britanniques, les mineurs du Yorkshire se mettent en grève. Le conflit durera un an. Il sera extrêmement violent. Cette guerre totale aura pour issues deux grands champs de cadavres : les industries et les travailleurs de celles-ci. Ce roman est le récit hallucinatoire d'une guerre civile et l'ère – éphémère

par définition – de l'ultra-libéralisme triomphant.

L'homme qui riait avec les dieux

Lucien Jerphagnon

Editions Albin Michel, 2013

Lucien Jerphagnon : «barbouze de l'antiquité « ? Cet historien de l'antiquité comparé à Ernest Renan et Fustel de Coulanges - le premier avec sa vue de l'avenir, le second son goût du présent - a reçu ce qualificatif, dédié par ses pairs, pour le ton de ses ouvrages : «intime, allègre et érudit». Amitiés, affections et colloques singuliers avec les dieux du Mont Parnasse et Olympe, la Rome des premiers chrétiens aussi. Le rire est présenté ici comme un sacrement. Allons en conclusion de l'ouvrage à la taverne d'Ostie : «on y voit peints sur un mur les Sept Sages de la Grèce, une fois encore réunis, mais siégeant cette fois dans les toilettes publiques de l'époque. De la bouche de chacun où chacune est censé dire des paroles profondes sur... l'opération en cours». Bonne lecture estivale !

La lettre de l'Observatoire des retraites

«Les retraites dans le monde» - Avril 2013

Chapeau bas : l'observatoire des retraites, merci Arnaud d'Yvoire, son secrétaire général ! Depuis les publications de notre

François Charpentier, rarement nous fut mise à disposition en Europe - hormis les travaux sur les retraites professionnelles menées par le Max Plank Institut et l'Université de Rennes - une telle documentation intelligente et intelligible sur ce pan considérable de la protection sociale.

La livraison se présente sous forme de deux documents bien composés : une revue riche d'informations, d'analyses et de commentaires. L'annexe est digne du Misoc, cette ressource documentaire en matière de protection sociale initiée par notre très regretté Richard Draperie, où l'on trouvait tout sur tout ! La «Lettre» s'appuie sur les travaux de notre partenaire historique : l'Association Internationale de la Sécurité Sociale - AISS - liée au conseil d'orientation de l'Ipse avec la toujours très productive Hedva Sarfati, et plus en amont avec notre vice-président honoraire Vladimir Rys.

Pour Arnaud d'Yvoire, dans la revue *Les cahiers de la retraite complémentaire* n°11 : «La mondialisation met en concurrence des systèmes économiques et sociaux profondément différents. De la même façon qu'il nous a fallu faire la connaissance de nos partenaires européens, il nous faut regarder le monde aujourd'hui. C'est la condition pour dépasser nos craintes et comprendre les enjeux et les perspectives».

39th IPSE MEETING Munich - on June 27th and 28th



Organized by Institute for European Social Protection (Ipse) and Deutsche Rentenversicherung Bayern Süd

FACED WITH AN ENDURING CRISIS : ACTORS, PROPOSALS AND SOLUTIONS

Program

Thursday, June 27, 2013

- 13 :00** Greeting of participants and registration
Cocktail luncheon
- 14:30** Welcome addresses
- **Peter Leis**, Director of the department of pensions, DRV Bayern Süd
 - **Alain Chenot**, President of Ipse

15:10 Theme and issues of the 39th Ipse Meeting

- **Dominique Boucher**, Delegate General of Ipse

15 :30 **SESSION 1:**
ENDURING CRISIS OR FORESEEABLE END?

Modérateur : **Hans-Joachim Reinhard**, Professor Hochschule Fulda, Researcher at the Max Planck Institute for Social Law and Social Policy

On the crisis of confidence and public opinion :

- **Roger Briesch**, Former President of the European Economic and Social Committee - EESC

On the economic and social crisis :

- **Andreas Botsch**, Senior Researcher, European Trade Union Institute- ETUI

Where does social protection stand ?

- **Wolfgang Schulz-Weidner**, European Pension Policy Advisor, European Social Insurance Platform - ESIP – Permanent Delegation of the German Social Insurance System to the European Union in Brussels

17:15 Keynote Speech :

« The DRV and pension issues in Germany »

- **Josef Kress del Bondio**, Department of pensions, DRV Bayern Süd

17:30 End of Day 1



Place of the meeting:

Deutsche Rentenversicherung Bayern Süd,
Thomas-Dehler-Straße 3, 81737 München

Friday, June 28, 2013

9:00 **SESSION 2:**

**CERTAIN COUNTRIES SEEM TO FARE BETTER.
UNDER WHAT CONDITIONS?**

Modérateur : **Peter Rigney**, Industrial Officer, Irish Congress of Trade Union - ITUC

- **Arnaud Lechevalier**, Lecturer, University of Paris 1 and European University Viadrina, Frankfurt (Oder)
- **Marc Pointecker**, Director, Austria's Federal Ministry for Labour, Social Affairs and Consumer Protection

10:50 Coffee break

11:10 **SESSION 3:**

**CONTRIBUTION OF SOCIAL DIALOGUE,
CITIZEN-BASED INITIATIVES AND ALTERNATIVE MEASURES?**

Modérateur : **Bernard Petit-Jean**, Président of Ipse's Orientation Council

- **Claudia Menne**, Confederal Secretary of the European Trade Union Confederation – ETUC
- **Christina Breit**, Adviser for European and International Affairs at the Confederation of German Employers – BDA
- **Marcel Smeets**, Director General of Social Economy Europe, Member of Ipse's Orientation Council.

13:00 Lunch

14:30 **SESSION 4 :**

**NEW JOBS AND NEW VERSATILITY FOR A NEW FORM
OF SOCIAL PROTECTION**

Modérateur : **Otto Kaufmann**, Researcher at the Max Planck Institute for Social Law and Social Policy, Vice President of Ipse

- **Günter Löschnigg**, PhD, Professor at the University of Graz, Austria
- **Jean-François Lebrun**, Head of unit, DG Employment, Social affairs and Inclusion, European Commission
- **Jean Lapeyre**, Adviser at the European Economic and Social Committee - EESC Member of Ipse's Orientation Council.

16:30 **CONCLUSIONS**

- **Philippe Frémeaux**, Editorialist, Alternatives Economiques

16 :45 End of the 39th Ipse Meeting